RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS INSTAGRAM

Article 1 : Organisation

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche , dont le siège social est situé 71 zone Artisanale à Canisy, organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu Concours : Ouverture de la 1ère catégorie” sur la plateforme Instagram.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique mineure et majeure résidant en France Métropolitaine à l'exception des membres du personnel de l'organisateur. Pour participer, les utilisateurs doivent :

- Suivre le compte Instagram @federationdepeche50
- Aimer la publication du Jeu concours
- Commenter la publication en mentionnant deux ami(s) Toute participation incomplète ou non conforme ne sera pas prise en compte.

Article 3 : Durée du concours

Le Jeu concours commence le samedi 22 février et se termine le 7 mars à 10h. Toute participation après cette date ne sera pas acceptée.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants éligibles et annoncé sur le compte Instagram @federationdepeche50 le 7 mars. Il sera contacté en message privé et devra répondre sous de 10 jours pour confirmer son gain.

Article 5 : Dotations

Le gagnant recevra les lots suivants :

- Trois leurres “durs”
- Un lot de leurres “souples”

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

Article 6 : Responsabilité

Instagram n'est ni organisateur ni associé au Jeu concours. L’organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu concours en cas de force majeure.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L’organisateur se réserve le droit d’éliminer toute participation suspecte ou frauduleuse.

Article 8 : Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du Jeu concours sont destinées exclusivement à l’organisation du Jeu concours et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Article 9 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi RGPD et tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Jeu gratuit, sans obligation d’achat

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d’un droit d’accès, de modification, et de suppression des données vous concernant en adressant un courrier à l’organisateur du jeu concours.

Fait à Canisy, le 19/02/25.